



Ministère de l'Economie et des Finances

Communiqué de presse

Libreville, le 2 mars 2020 – Le ministère de l'Economie et des Finances informe de la poursuite de la régularisation de la situation administrative des commissionnaires en douane, au préalable suspendus, sur présentation des documents requis par l'autorité publique.

Ainsi, sont concernés par la nouvelle vague de régularisations les opérateurs suivants : BM TRANSIT, CAP TRANSIT, AFRO TRANSIT, INTER OCEAN SRL, INTER TRANSIT GABON, FRET TAM, UCO TRANSIT CONSIGNATION TRANSIT LOGISTIQUE, ATLANTIC GABON, AFRI TRANS et AGS GABON.

Notons que le 24 février dernier, le ministère a procédé à la réhabilitation des commissionnaires en douane ci-après : GETRACO, ITRAMA, SOTAMAC, TRANS OBANY, APETRAC, TATA SHIPPING, DELTA TRANSIT, FORMALIS, SOMATRANS, SOGA TRANSIT, KAMILA SARL, TRANSGAB, TLC, UNIVERSAL TRANSIT, SUNSON LOGISTICS, CATRAMAC, TMT, SEPT, TRANSIT 2000, SGTA, SOTRASGAB, GSEZ, MINERAL PORT, GSEZ PORT, SOGATT et TCH GABON.

L'autorité publique invite les opérateurs suspendus à se conformer à la loi en fournissant les éléments nécessaires en vue de leur régularisation.

FIN

Communication Gouvernementale

 : @CommunicationGOUVGA

 : Comgouv_GA

 : Comgouv_GA

 : communication.gouvernementale@gouv.ga